

Il y a eu des divergences sérieuses sur les débouchés majeurs pour le blé du Canada et d'autres pays, en Grande-Bretagne et au Japon. On a discuté longuement sur la nécessité pour les grands pays exportateurs de blé de restreindre eux-mêmes leur production dans l'intérêt d'un marché stable. Le désaccord était si profond qu'à la dernière semaine des négociations, les délégués américains ont volontairement abandonné la discussion sur les céréales dans l'espoir de sauver l'étape finale de la négociation. Ils y ont peut-être réussi, mais nous voilà cette année dans une situation peu enviable.

Les six pays du Marché commun et la Grande-Bretagne sont tombés d'accord avec les États-Unis et l'Australie, laissant le Canada le bec dans l'eau. Comme les États-Unis sont exportateurs de blé, une entente était inévitable. Le prix final accepté était inférieur de 11c. à celui que nous demandions. En outre, le programme international d'aide alimentaire prévoyait seulement 4.5 millions de tonnes. Les pays producteurs de blé, notamment les États-Unis, voulaient qu'on détourne 10 millions de tonnes du marché mondial pour les canaliser vers les pays sous-développés qui, autrement, ne seraient pas en mesure d'avoir du blé pour nourrir leurs peuples. Ils ont dû se contenter de 4.5 millions de tonnes.

Un grave problème se posait donc aux États-Unis: écouler une grande quantité de céréales de qualité inférieure. Comme on le sait, cela n'a rien de nouveau pour eux parce qu'ils ont toujours eu une grande quantité de céréales d'une qualité bien inférieure à ce que nous vendons. Cette année surtout, nous sommes dans une situation très difficile pour leur faire concurrence parce que notre récolte est de très haute qualité en général. Dans ma propre circonscription de Kindersley, je doute qu'on trouve beaucoup de céréales des classes n° 2 et 3. Il semble que 80 ou 90 p. 100 de la récolte dans cette région sera de la classe n° 1 du Nord. Ce grain est d'une si haute qualité qu'il sera extrêmement difficile de l'écouler sur les marchés mondiaux. Nous savons que les voies—j'allais dire les pipe-lines—à partir des élévateurs sont bloquées des élévateurs régionaux aux élévateurs de tête de lignes et si on ne parvient pas à écouler ce grain de haute qualité, j'ai bien peur que la situation ne reste inchangée presque tout l'hiver.

Nous savons aussi que les compagnies de chemin de fer ont fait de leur mieux, mais que 7,000 ou 8,000 wagons chargés attendent sur les voies de garage et aux terminus. Tous comprennent qu'un énorme blocage se produit au moment où rien ne bouge plus. La

situation a entraîné pour les États-Unis le grave problème de vendre du grain de qualité inférieure. C'est là l'une des principales raisons qui ont déterminé l'équipe des États-Unis à réduire les prix de propos délibéré, et presque immédiatement après le départ de la délégation de Genève. Le ministre a attendu à la mi-septembre pour se décider à agir logiquement: rencontrer les Américains au niveau ministériel pour en arriver à un accord.

Le ministre croit maintenant que la baisse des prix est terminée. L'autre jour, il s'est même fait gloire d'un regain, d'ailleurs véritable, d'une couple de cents. Il a ensuite annoncé qu'il y aurait soutien du prix du blé au minimum établi dans l'accord. Le grain vendu au-dessous de ce prix serait subventionné jusqu'à concurrence du minimum, la mesure a été utile, certes, mais, à mon avis, les députés peuvent déduire de mes paroles qu'à moins que nous ne vendions nos céréales, la subvention ne signifiera rien.

A l'heure actuelle, il semble peu probable que nous vendions des céréales. Que deviendra le cultivateur qui a besoin d'argent? Je n'en suis pas certain, mais il se trouvera dans une situation embarrassante et se montrera assez mal disposé envers le ministre ou le gouvernement.

Au cours des quatre semaines de négociations, il est évident que nous avons obtenu beaucoup moins que nous ne l'espérions. On peut se demander maintenant si cet accord entrera jamais en vigueur. Le ministre a signalé plus tôt cet été à la Chambre que l'accord précédent était expiré et que le nouveau ne prendrait pas effet avant le 31 juillet 1968. Dans l'intervalle, il a déclaré que la loi de l'offre et de la demande régirait les prix mondiaux du blé. S'il le savait alors, et je suis certain qu'il était au courant, car il est excellent homme d'affaires, il est étonnant qu'il n'ait rien fait, tandis que le prix baissait en vertu de ladite loi de l'offre et de la demande. Le ministre devrait savoir que si le prix demeure fixé au taux minimum négocié récemment, il est douteux que le nouvel accord ait une signification quelconque.

Il est bien possible que, dans ces circonstances, certains pays importateurs refusent de ratifier l'entente officiellement. S'ils sont assez nombreux à agir ainsi, l'entente n'entrera pas en vigueur, ce qui pourrait nous plonger dans une guerre des prix comme celle du début des années trente. Certains se souviennent de cette période d'épreuves pour tous, et peuvent se rappeler que nous avons perdu des marchés à cause des subventions accordées par les pays importateurs à leurs producteurs de blé pour les protéger contre les bas prix. Nous n'avons jamais recouvré pleinement les